DLP 12-8-63 2

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92-26-94)
(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

ABONNEMENT ANNUEL 15 NF

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

Supplément N° I au Bulletin Technique N° 35 d'Août 1963 — 1963-25

AVERTISSEMENTS

VIGNE

Mildiou : A l'approche de la véraison, les attaques de Mildiou sur grappes ne sont plus à craindre. Néanmoins, il convient de protéger les feuilles contre des attaques tardives et d'assurer un bon aoûtement des sarments, par l'application d'un traitement, à partir du I2 août.

Dans les régions à encépagement tardif et notamment dans les Charentes où la véraison est plus en retard, ce traitement paraît indispensable.

Black-Rot : Le traitement conseillé ci-dessus sera également valable contre le Black-Rot.

ARBRES FRUITIERS

Tordeuse orientale du Pêcher : Pour prévenir les attaques de la Tordeuse orientale, un insecticide devrait être appliqué sur les variétés de Pêchers dont la récolte n'aura pas lieu avant le 27 août.

Dans les pépinières, les écussons nouvellement greffés seront protégés par l'application d'une spécialité à base de D.D.T., de Parathion ou de S.P.C.

La Tordeuse orientale peut aussi attaquer les Pommes et les Poires dans les vergers situés à proximité des plantations de Pêchers. Il conviendra donc de continuer la protection, mais en notant que les insecticides à base de D.D.T. ou de Parathion sont interdits au moins I5 jours avant la récolte.

Bordeaux, le 9 août 1963

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C.ROUSSEL

l'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 112